

 Cet article date de plus d'un an.

ENQUETE FRANCETV. Prévention de la radicalisation : où est l'argent du fonds Marianne ?

Publié le 30/03/2023 12:18 | Mis à jour le 01/07/2023 12:09

 Temps de lecture : 15min - vidéo : 5min



L'Oeil du 20 heures
France Télévisions

En réaction à l'assassinat de Samuel Paty, Marlène Schiappa, alors ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, annonçait la création d'un fonds de deux millions d'euros pour promouvoir les valeurs républicaines. Où en est-on deux ans plus tard ?

Rectificatif. Christian Gravel nous a précisé ne pas connaître Cyril Karunagaran, contrairement à ce que nous écrivions dans un premier temps. Nous avons également précisé que les associations bénéficiaires du fonds ont été sélectionnées par un comité "collégial", et non pas par Christian Gravel seul.

Le 16 octobre 2020, [Samuel Paty](#) , professeur d'histoire-géographie dans un collège de Conflans Sainte-Honorine (Yvelines) était assassiné, victime d'un acte terroriste. Son nom circulait sur les réseaux sociaux après que l'enseignant a montré des caricatures de Mahomet à ses élèves.

Dans les semaines qui suivent ce drame, le gouvernement affiche sa détermination à lutter contre le cyber-jihadisme. Le 20 avril 2021, sur le plateau de BFMTV, Marlène Schiappa, alors ministre déléguée chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur, annonce le lancement d'un fonds destiné au financement d'associations pour mener le combat républicain sur Internet : "Je lance un fonds qui s'appellera le fonds Marianne. Avec 2,5 millions d'euros, on peut faire beaucoup de choses pour défendre les valeurs de la République." Durant 9 mois, L'Œil du 20 heures a enquêté : comment ces fonds ont-ils été utilisés ? Et comment ont-ils été contrôlés ?

Il y a deux ans, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), dirigé par le préfet Christian Gravel, lance un appel à projets  pour "soutenir des actions en ligne, à portée nationale, destinées aux jeunes de 12 à 25 ans exposés aux idéologies séparatistes". Le calendrier est serré. Moins d'un mois plus tard, le 7 juin 2021, le CIPDR fait savoir  que "17 dossiers ont été retenus (...) pour un montant global de 2 017 600 euros". Cet ancien agent du ministère de l'Intérieur, en charge du suivi du fonds Marianne, revient sur la sélection des associations : "On s'est réuni en interministériel. Certes, on peut toujours critiquer la façon dont on

choisit ceux qui vont obtenir ces financements et les délais aussi courts, car menés tambour battant, c'est critiquable, mais c'est le jeu. Il a fallu mettre en lumière l'action de l'Etat."

Expliquant ne pas vouloir "porter atteinte à la sécurité de ces porteurs de projets", Christian Gravel refuse de nous communiquer la liste des lauréats, leur nom, ainsi que la ventilation des subventions accordées. Nous avons fini par nous procurer cette liste : parmi les organisations sélectionnées, on compte une association sportive, une société de production audiovisuelle, ou un éditeur de bandes dessinées... Certaines structures obtiennent quelques dizaines de milliers d'euros de subventions, quand d'autres se voient attribuer plusieurs centaines de milliers d'euros.

Quatre associations se partagent près d'1,3 million d'euros. Soit près de la moitié du fonds Marianne. Nous avons passé les associations au peigne fin. Et parmi elles, l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire (USEPPM) retient notre attention. L'association nichée au cœur du 1er arrondissement de Paris, née à la fin du XIXe siècle, présente un objet social en apparence très éloigné de l'appel d'offres. Elle est pourtant dotée de la plus importante subvention : 355 000 euros. Dans la convention d'attribution de subvention établie entre l'USEPPM et le CIPDR, l'association s'engage "à déployer un contenu multimédia, un message positif de réenchantement des valeurs de la république et un autre en déconstruction des attaques violentes subies par la République."

L'association, alors présidée par Cyril Karunagaran, un entrepreneur qui affiche un foisonnant CV (édition, restauration, immobilier et aujourd'hui cofondateur d'une entreprise de chaussures sur mesure), s'appuie sur Mohamed Sifaoui, un expert reconnu des questions de radicalisation et également administrateur de l'association. Christian Gravel connaît bien l'association avant de faire appel à ses services à travers le Fonds Marianne – ce qu'il niera dans un premier temps lors de notre interview ("On ne la connaissait pas") avant de l'admettre. En juin 2017, il y avait animé une séance de muay-thai, au profit de l'USEPPM. Passion qu'il a partagée avec Mohamed Sifaoui, au sein même des locaux de l'association.

Treize vidéos ne dépassent pas les 50 vues

ILAI. C'est le nom du projet porté par l'association dans le cadre du fonds Marianne. Parmi ses productions en ligne : un compte Youtube avec 13 vidéos dont la majorité ne dépasse pas les 50 vues, et un compte Instagram avec seulement 138 abonnés. Contacté, Mohamed Sifaoui nous assure que les fonds ont bel et bien rémunéré des collaborateurs : " L'argent qui a été capté par l'association est un argent qui a servi principalement aux salaires des geeks – qui ont produit du contenu – et du contre-discours à travers des comptes visibles et d'autres du trolling. "

A première vue, un maigre bilan que justifie ainsi notre ancien agent du ministère de l'Intérieur, en charge du suivi du fonds Marianne : " Il y a des choses que je trouve questionnables dans le choix de certaines associations, on tente des choses, voir ce qu'elles ont dans le ventre, on peut se tromper, il y a des assos qui ont l'air très bien sur le papier, et en fait, ce qu'elles proposent n'est pas à la hauteur des attentes, ne touche pas le bon public ou en tout cas de manière très superficielle". Mohamed Sifaoui affirme que sa mission "a duré 5 ou 6 mois. Et qu'il s'est appuyé sur une dizaine de salariés en CDD et en piges".

Depuis, nous avons pu consulter les relevés bancaires de l'association. Ceux-ci révèlent que ce ne sont pas dix salariés qui ont été recrutés et rémunérés, mais seulement deux. De plus, ces relevés bancaires montrent que l'association aurait versé 120 000 euros aux deux responsables de la structure, Cyril Karunagaran et Mohamed Sifaoui. De nombreux salaires en leur direction : un peu moins de 3 100 euros net pour le premier, entre 3 280 et 3 500 euros net mensuels pour Mohamed Sifaoui. Tous deux, certains mois, étaient rémunérés deux à trois reprises. Des rétributions pourtant contraires aux statuts de l'association, qui stipulent notamment que "I es membres de l'Union ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées". Contactés sur cette question précise, les intéressés ne nous ont pas répondu. Quelques semaines avant la diffusion de notre enquête, quelques milliers d'euros (5 000 et 7 000 euros) sont réapparus sur le compte de l'association sous le libellé "remboursement"...

Ce dossier de subvention a fait des vagues au sein même de l'association. Un avocat a été saisi par les autres membres du bureau, qui affirment n'avoir jamais été informés de cet argent public attribué ni de ses modalités d'utilisation. "L'essentiel de cette subvention a été consommée au profit des deux administrateurs de l'association [Cyril Karunagaran et Mohamed Sifaoui] . En comptant les charges, on est à près de 200 000 pour deux personnes. Or, les statuts de l'association interdisent formellement de rémunérer les administrateurs pour

franceinfo:

 Direct TVTV
 Direct radio
 ● Live
 ⋮ Services

Accueil
 Menu
 Enquêtes
 Vrai ou faux
 Gouvernement de François Bayrou
 Guerre en Ukraine
 Vendée
 Globe 2024

Un contrôle engagé début février

Y aurait-il eu défaillance sur le contrôle de ces subventions au sein du ministère de l'Intérieur ? Un comité de sélection des associations lauréates, collégial, incluant Christian Gravel et le cabinet de Marlène Schiappa, la ministre déléguée de l'époque, a procédé à la sélection des associations lauréates, le CIPDR en a ensuite assuré le suivi et contrôlé le budget. Nous avons pu l'interroger, avec ce préalable : "Une personne de mon équipe filmera l'échange avec smartphone afin de conserver l'intégralité de mes propos". Nous publions ici de larges extraits de l'interview : "Il est normal que sur une somme si aussi importante – 2 millions d'euros – les Français puissent s'interroger. Concernant l'USEPPM, l'idée était de s'appuyer sur une structure considérée comme solide, proposant un projet avec une intelligence qu'on a reconnue et qui nous paraissait pertinente. On a considéré, vu la caution morale que représente Mohamed Sifaoui, qu'il

y avait toutes les raisons de considérer que c'était un projet solide". Et d'ajouter : "On a eu plus de 150 interactions avec les 17 associations : des visios, des rencontres en présentiel, des mails, y compris avec l'USEPPM."

Devant les conclusions de notre enquête, Christian Gravel l'assure : *"Oui, nous sommes en train d'affecter un contrôleur afin d'étudier si oui ou non les fonds publics ont bien été utilisés. Dans tous les sens du terme. Pourquoi seulement maintenant ? On effectue toujours un contrôle a posteriori. Oui, nous avons réclamé les pièces comptables de l'association. Elles sont en train d'arriver."*

Cette procédure de vérification est-elle normale, alors que la mission de l'USEPPM s'achevait officiellement le 28 février 2022, il y a plus d'un an ? Notre enquête expliquerait-elle la diligence des contrôles ? Christian Gravel répond : *"Le contrôle a été engagé début février, il y a un effectif qui n'est pas exponentiel au CIPDR". Et de conclure : "Il va de soi que si nous constatons des problèmes, si des éléments tangibles devaient s'inscrire dans une mauvaise utilisation de ces fonds, une procédure judiciaire sera engagée. Mais pour l'instant, on n'a pas la preuve formelle qu'il y a eu des problématiques de fonds. Je ne peux pas décider qu'il y a eu un coupable et je n'ai pas à le faire. Au moment où je vous parle, je n'ai aucun élément factuel me permettant de le penser. Si vous avez des éléments, faites-les-moi passer."*

Mercredi 29 mars 2023, le secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté nous informait avoir saisi l'inspection générale de l'administration d'une mission sur l'attribution de la subvention, son usage et le contrôle qui en a été assuré. Le ministère de l'intérieur affirme parallèlement que Christian Gravel a saisi le Procureur, sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.

A la suite de la publication de cet article, Mohamed Sifaoui a effectué, en juin 2023, une demande d'insertion de droit de réponse. Cette demande est juridiquement recevable.

" Le 30 mars 2023, vous avez publié sur votre site internet un article mettant en cause ma probité personnelle et professionnelle.

Il y est insinué qu'avec le président de l'association l'USEPPM, dont je suis l'administrateur, nous aurions perçu des subventions du fonds Marianne sans contrepartie évidente.

La réalité est toute autre. L'USEPPM s'est vu attribuer la somme de 266.250 € sur 355.000 € de dotation initiale, elle a par la suite renoncé par écrit au solde de 88.750 € en raison des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet. L'ensemble de cette somme a été consacrée à promouvoir les valeurs républicaines et combattre les discours séparatistes conformément au projet de candidature adressé au CIPDR. J'ai, pour ma part, entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2022 perçu un salaire de 43.529,77 € nets imposable, non comme administrateur de l'association, ce qui aurait été contraire aux statuts, mais en qualité de salarié, conformément à mon contrat de travail signé le 24 mai 2021.

Cette somme correspond à un travail effectif et documenté destiné à développer le projet " iLaïc " auquel je me suis consacré au détriment de mes autres activités.

J'ai rédigé des notes au Président de l'Association, défini les axes stratégiques, recruté et encadré les salariés et notamment deux nouveaux employés engagés à temps plein sur le projet.

J'ai mis en place des process pour créer un microcosme numérique après avoir identifié, lors de plusieurs semaines d'analyses, les comptes à suivre et les messages hostiles à déconstruire.

J'ai réalisé la relecture de la production sur l'ensemble des supports, sa correction, proposé des thématiques de communication, effectué un suivi permanent de l'actualité des réseaux en lien avec la mission et mis en place une veille constante.

Durant la seconde phase du projet, lancée à partir de février 2022, j'ai fourni un travail considérable en production de contenus pédagogiques, pour lequel le CIPDR a été scrupuleusement informé. Il s'agit notamment de la préparation d'un site de déconstruction des concepts islamistes qui devait prendre une forme encyclopédique.

L'article évoque, également, que depuis que j'ai eu connaissance de votre enquête " *quelques milliers d'euros seraient réapparues sur le compte de l'Association*". Or, ces sommes correspondent à un trop perçu qui est apparu lors de ma démission en décembre 2022 que je me suis engagé à rembourser dans un cadre protocolaire conclu formellement le 20 décembre 2022, bien avant la publication de votre article. De plus, la venue de Christian Gravel au sein du club de Muay Thai était le fait d'une association sportive hébergée dans les locaux appartenant à l'USEPPM et non de l'USEPP.

Quant aux déclarations du conseil de " *membres de l'association* ", radiés en 2018, sur de potentielles qualifications pénales dans ces rémunérations. Elles prennent place dans le cadre d'une procédure judiciaire toujours pendante entre ces anciens et l'actuelle direction de l'USEPPM et ont vraisemblablement pour seul but d'asseoir leur argumentation en justice.

Je fais confiance dans l'enquête du Parquet national financier pour mener les investigations qui permettront d'écarter tout soupçon de commission d'infraction à mon égard ".



Rejoignez la conversation

voir les 107 commentaires

Partager :



La Quotidienne Politique

Retrouvez tous les jours à 12h l'actualité politique en France et à l'étranger

Votre adresse e-mail

s'inscrire

[Découvrez nos newsletters](#)

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "La Quotidienne Politique". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#).

Sur le même thème



Assassinat de Samuel Paty : le professeur ressentait "une vive inquiétude", selon les derniers éléments de l'enquête



Assassinat de Samuel Paty : les derniers jours d'effroi du professeur



Magistrats mis en cause par Eric Dupond-Moretti : l'Etat condamné pour "faute" dans l'affaire à l'origine du procès de l'ex-ministre de la Justice



Un "record" de 47 tonnes de cocaïne ont été saisies sur les 11 premiers mois de 2024, annonce Bruno Retailleau



Influenceur algérien renvoyé vers la France : "C'est d'abord un échec d'Emmanuel Macron", estime Andréa Kotarac, porte-parole du Rassemblement national

Les mots-clés associés à cet article

- Assassinat de Samuel Paty
- Terrorisme
- Faits-divers
- Polémique sur le fonds Marianne
- Politique

Grands formats



Gouvernements maintenus, battus ou mis en minorité... Comment les élections de 2024 ont-elles changé la carte politique du monde ?

Laetitia Commanay, Mathieu Lehot-Couette, Valentin Pigeau



Le "casier pilote", nouvel outil de lutte contre les inondations, testé en Seine-et-Marne

Boris Hallier
5min



Emploi, impôts, droits de douane... Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche va-t-il signer un nouvel âge d'or de l'économie américaine ?

franceinfo
7min



Les démons de l'abbé Pierre : regardez l'enquête d'Envoyé spécial sur les accusations de violences sexuelles visant le fondateur d'Emmaüs

France 2

tous les grands formats

Vu d'Europe

PARTAGÉ PAR L'EUROVISION

Franceinfo sélectionne chaque jour des contenus partagés par des médias audiovisuels publics européens, membres de l'Eurovision et partenaires de 'A European Perspective'. Ces contenus sont traduits et publiés en français.



ESPAGNE : les animaux de compagnie désormais plus nombreux que les enfants dans les ménages espagnols

17 janvier 2025 à 08:01 UTC+01:00

Espagne



UKRAINE : reportage au cœur de l'hiver à Dnipro, hub énergétique ciblé par les drones russes

16 janvier 2025 à 16:21 UTC+01:00

Belgique



ESTONIE : Tallinn lance un programme pour aider les villes ukrainiennes à se préparer à l'adhésion à l'UE

17 janvier 2025 à 11:04 UTC+01:00

Estonie



ESPAGNE : coupe-feu proximité c...

16 janvier 2025

Espagne

Lancez la conversation

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour commenter.

[se connecter](#)[créer votre compte](#)

Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

[télécharger l'application](#) [Accueil](#) / [Faits-divers](#) / [Terrorisme](#) / [Assassinat de Samuel Paty](#)

:toute l'actu dès 7h30

[s'inscrire](#)

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters.
Pour exercer vos droits, contactez-nous.

[Notre politique de confidentialité](#) [le live](#)[direct tv](#)[direct radio](#)

Retrouvez aussi

[La météo](#)[Les jeux](#)[Politique de confidentialité](#) [CGU et mentions légales](#)[Gérer mes traceurs](#)[Plan du site](#)[Qui sommes-nous ?](#)[Nous contacter](#)[Charte déontologique](#)[Charte du Live](#)[Assistant vocal](#)[Devenir annonceur](#) [Recrutement](#) 